

Une décennie marquée par une baisse des emplois salariés sauf dans les entreprises de taille intermédiaire

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 80 • Septembre 2021



Entre 2008 et 2017, le Centre-Val de Loire a perdu 24 500 emplois salariés. La baisse est importante dans les petites et moyennes entreprises, ainsi que dans les microentreprises. Les grandes entreprises (GE) – qui représentent 1 % des entreprises, mais le quart des effectifs salariés régionaux – résistent. Seules les entreprises de taille intermédiaires (ETI) ont vu leurs effectifs progresser. Ces évolutions masquent les dynamiques internes du tissu économique : d'un côté, les GE et les ETI se développent essentiellement par croissance externe (la création de nouveaux établissements ou le rachat / fusion-acquisition d'entreprises de moindre taille), tandis que dans le même temps, leurs établissements pérennes suppriment des emplois. Quelle que soit la catégorie d'entreprise, c'est principalement l'industrie et la construction qui perdent des emplois. Le dynamisme du secteur tertiaire ne compense pas ces pertes, hormis pour les ETI.

Entre 2008 et 2017, les établissements des entreprises ►**définitions** implantées en Centre-Val de Loire perdent 4,3 % (24 500) de leurs emplois salariés, à contre courant d'une légère progression de 0,6 % au niveau national. La région s'est redressée plus difficilement que d'autres de la crise économique de 2008 : le nombre d'emplois continue à diminuer jusqu'en 2015, et depuis, le retour à la croissance de l'emploi ne comble pas les pertes. Cette vitalité régionale en retrait, s'explique en partie par un poids plus important de l'industrie dans l'économie, secteur particulièrement en difficulté, mais surtout par le faible dynamisme d'activités plus vigoureuses ailleurs, telle que le numérique, couplé à une croissance démographique plus faible.

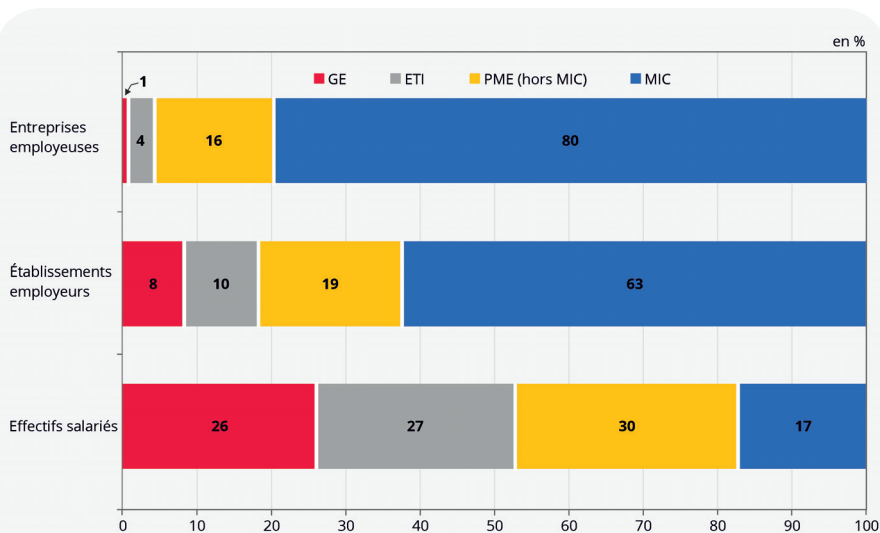
Les 100 plus grandes entreprises emploient un quart des salariés de la région

En 2017, 39 000 entreprises du secteur marchand – hors agriculture et micro-entrepreneurs ►**champs** – sont implantées en Centre-Val de Loire. Les trois quarts n'ont qu'un seul établissement. Elles en regroupent au total 50 000 dans lesquels travaillent 540 000 salariés, hors intérim. 80 % de ces entreprises sont des microentreprises (MIC) qui correspondent généralement à un établissement distinct. Elles représentent seulement 17 % des salariés soit 90 000 emplois ►**figure 1**. Les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises qui constituent une catégorie à part dans cette étude, sont également le plus souvent constituées d'un

seul établissement et comptent pour 16 % des entreprises et 30 % des salariés (160 000). Les ETI et les GE sont les moins nombreuses, respectivement 4 % et 1 % des entreprises implantées en Centre-Val de Loire, mais disposent le plus souvent de plusieurs établissements et rassemblent

un nombre important de salariés, 150 000 pour les ETI (27 %) et 140 000 pour les GE (26 %). Cette structure du tissu économique régional est semblable à celle de la France de province avec une très légère surreprésentation des GE et des ETI, liée à la spécificité industrielle de la région.

► 1. Répartition des entreprises des établissements et des salariés selon la catégorie d'entreprise en Centre-Val de Loire en 2017



Lecture : en 2017, les entreprises disposant d'au moins un établissement employeur localisé en Centre-Val de Loire et appartenant à la catégorie des grandes entreprises sont au nombre de 200, soit 1 % des entreprises présentes dans la région. 4 100 établissements employeurs appartenant à ces GE sont localisés en Centre-Val de Loire soit 8 % des établissements de la région. Ils emploient 139 600 salariés, soit 26 % des salariés de la région.

Champ : Centre-Val de Loire, secteur marchand non agricole, hors intérimaires.

Sources : Insee, Clap, Flores, Lifi

Cette étude a été réalisée en partenariat avec :

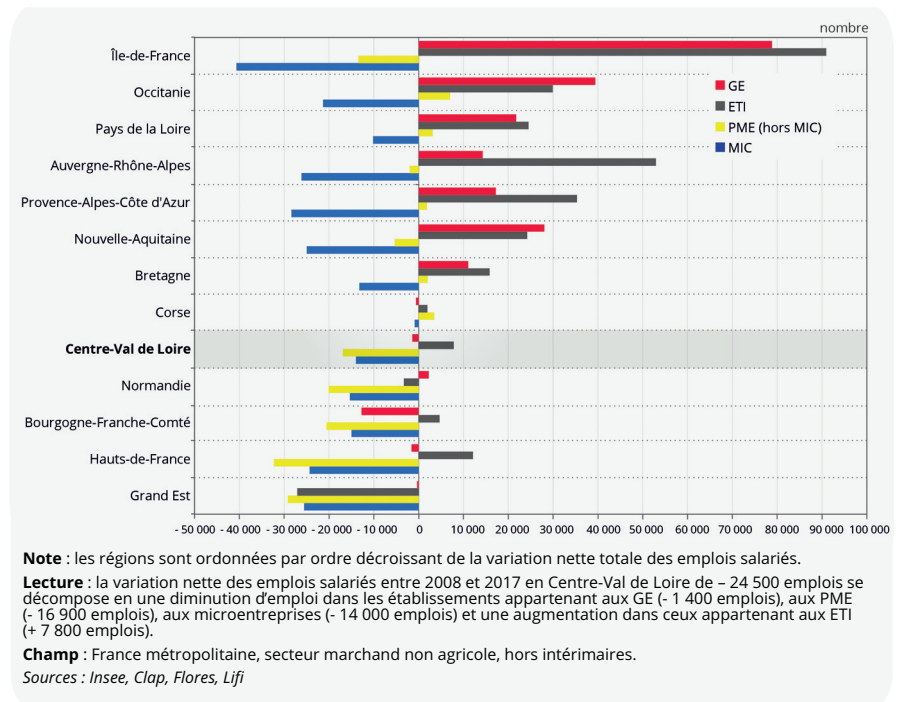
Les 100 entreprises les plus importantes en nombre de salariés concentrent à elles seules le quart des effectifs de la région. Au premier rang, se trouvent des entreprises publiques : La Poste et la SNCF disposent de nombreux établissements sur tout le territoire régional, et EDF gère quatre centrales nucléaires le long de la Loire. Suivent des groupes, de la grande distribution comme Auchan ou Carrefour, du secteur bancaire avec le Crédit Agricole, la BPCE ou l'assureur Covéa, de la construction avec Eiffage ou Colas. Certains groupes français possèdent une ou plusieurs grandes usines dans la région : Total avec Hutchison (filiale) à Châlette-sur-Loing dans le Loiret, LVMH avec Dior Parfums à Saint-Jean-de-Braye, MBDA à Bourges, Zodiac à Issoudun ou encore STMicroelectronics à Tours. Ces entreprises sont majoritairement de grandes multinationales, le plus souvent sous contrôle français, dont l'activité principale sur le territoire s'exerce dans l'industrie ou le commerce. Au-delà de rassembler une part importante des salariés, elles concentrent, une part plus importante encore des exportations, du total de bilan et de la valeur ajoutée. L'endettement financier et les fonds propres sont particulièrement concentrés dans les multinationales, où il existe des filiales spécialisées dans la gestion financière qui peuvent porter souvent la totalité de l'endettement ou des capitaux propres du groupe. Leur poids économique est considérable à l'échelle nationale comme régionale.

Seules les ETI ont gagné des emplois salariés

Entre 2008 et 2017, seules les ETI gagnent des emplois (+ 5,7%) à hauteur de + 7 800 salariés ► **figure 2**, néanmoins inférieure à la moyenne nationale (+ 7,5 %). Ces gains se concentrent dans les zones d'emplois de l'axe ligérien - Tours et Orléans en tête - et celles des franges franciliennes, Dreux, Chartres et Montargis. Durant la même période, les effectifs salariés des PME et des MIC reculent sur tout le territoire régional, respectivement de - 17 000 (- 9,4 %) et - 14 000 emplois (- 13,0 %). Enfin, les grandes entreprises subissent une perte modérée de 1 400 emplois salariés (- 1 %). Seules les zones d'emplois de Blois, Vendôme et dans une moindre mesure de Gien, Chinon et Dreux gagnent des salariés dans les GE. Au total, l'emploi salarié a reculé sur la période de 4,3 % dans la région. Une baisse commune à toutes les régions limitrophes de l'Île-de-France à contre tendance de la majorité des régions (+ 5 % d'emplois en France métropolitaine sur la période). Néanmoins les pertes d'emplois restent moins prononcées dans la région par rapport aux régions les plus en difficultés telles que le Grand-Est (- 6,6 %) ou la Bourgogne-Franche-Comté (- 7 %).

Ces constats sont cependant à nuancer, car la variation nette des emplois salariés entre 2008 et 2017 cache différents mouvements de main-d'œuvre. Les gains et pertes d'effectifs peuvent être générés par des recrutements ou des départs au sein des établissements pérennes (présents en début et en fin de période), ou bien produits mécaniquement par la création ou la cessation d'établissements. Ils peuvent aussi être issus des réallocations d'effectifs lors des changements de catégorie

► 2. Variation nette des emplois salariés par catégorie d'entreprise selon les régions de France métropolitaine entre 2008 et 2017



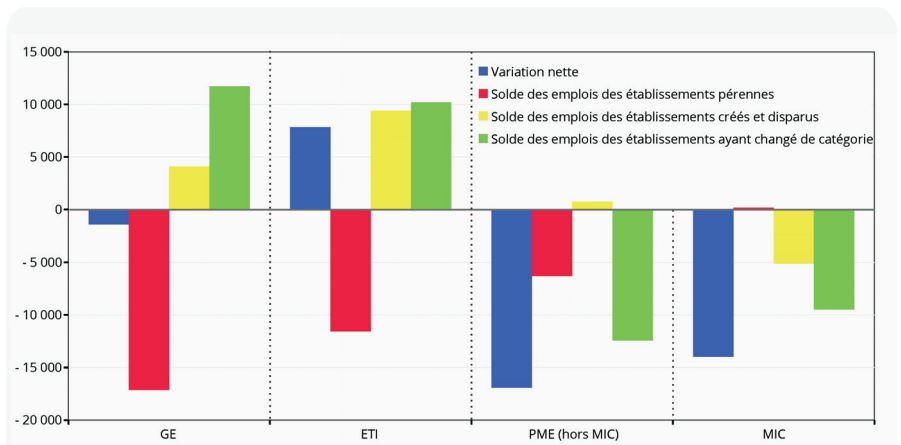
d'entreprise. C'est le cas lorsqu'une ETI augmente ses effectifs : elle peut devenir une grande entreprise, contribuant ainsi à augmenter les effectifs des GE et à diminuer celui des ETI ► **figure 3**.

Les emplois supplémentaires dans les ETI proviennent de l'apport des PME et des nouveaux établissements

Entre 2008 et 2017 comme dans toutes les régions, la baisse des effectifs salariés dans les GE provient des destructions d'emplois dans les établissements pérennes (- 17 000). Cette baisse n'est pas compensée par les créations provenant des nouveaux établissements (+ 4 100) ou par

les changements de catégorie d'entreprise dont le solde est positif (+ 11 700) en raison de l'apport d'ETI qui sont devenus des GE, et dans une moindre mesure de PME ► **figure 4**. Ainsi, entre 2008 et 2017, 340 ETI et 90 PME sont devenues des GE soit parce qu'elles ont été rachetées, soit parce qu'elles ont embauché. Pour se développer les GE privilégient la croissance externe pour rechercher de nouvelles compétences, soit par la création de nouveaux établissements, par exemple l'entreprise Christian Dior (groupe LVMH) qui dispose d'une usine à Saint-Jean-de-Braye (Loiret) et se développe avec une nouvelle usine à Chartres (Indre-et-Loire), soit par des rachats ou des acquisitions-fusions.

► 3. Décomposition de la variation nette des emplois salariés par catégories d'entreprise en Centre-Val de Loire entre 2008 et 2017





Les ETI, moteurs de la croissance et de la compétitivité en Centre-Val de Loire

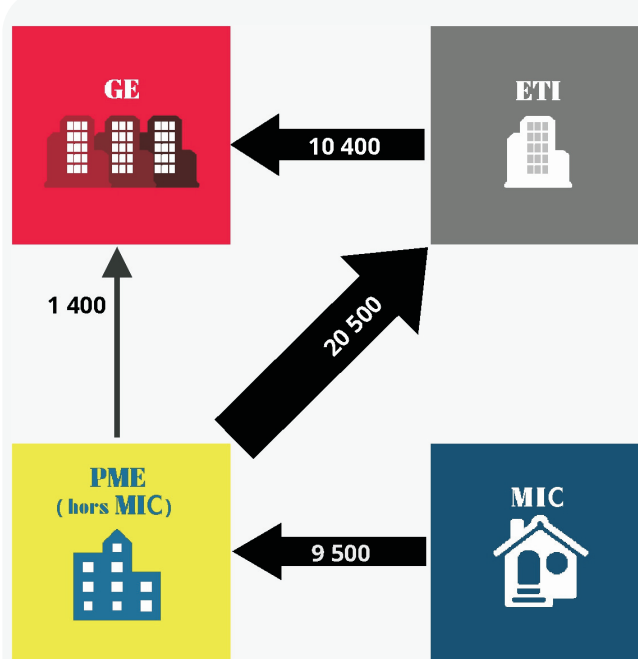
Les ETI sont des entreprises impliquées sur leurs territoires d'implantation. Elles recrutent et sont investies durablement dans la vie locale, source de stabilité et levier de dynamisme pour l'économie.

En 2020, à l'initiative de la Région et de l'agence de développement économique Dev'Up, un club des ETI en Centre-Val de Loire a été lancé pour développer ce type de sociétés considérées comme moteurs pour l'économie régionale. Cette initiative a aussi comme objectif de valoriser les spécificités des ETI au plan national et européen, auprès des instances politiques et du grand public. Elle est d'ailleurs également portée depuis janvier 2020 au niveau national dans le cadre de la stratégie Nation ETI. Cette stratégie s'articule autour de six axes portant sur l'attractivité, la compétitivité, la croissance et la transmission des ETI. Améliorer la communication des entreprises avec les services de l'État fait partie de ces axes, en particulier autour de dispositifs récents d'accompagnement tels que le Partenariat fiscal.

Le Club constitue un réseau de chefs d'entreprises qui partagent des problématiques communes telles que la formation, l'apprentissage, l'implantation dans les territoires, la transmission-reprise. C'est le lieu où ils échangent sur des bonnes pratiques de travail, notamment avec les collectivités locales afin d'anticiper les réformes, les accompagner et être force de proposition. Enfin, le Club a vocation à aider et accompagner les PME locales en croissance à réussir le défi du changement d'échelle, en devenant elles-mêmes les ETI de demain. Ces thématiques, très liées aux besoins de compétences régionales, font l'objet d'échanges réguliers avec le Président du Conseil régional, engagé pour accompagner les ETI. Dev'Up accompagne l'émergence du Club ETI Centre-Val de Loire et en assure l'animation.

 dev'up Centre Val de Loire 

4. Solde des flux d'emplois salariés entre catégories d'entreprises liés aux changements de catégorie en Centre-Val de Loire entre 2008 et 2017



Lecture : en Centre-Val de Loire entre 2008 et 2017, le solde des flux entre les GE et les ETI s'élève à 10 400 emplois salariés en faveur des GE.

Champ : Centre-Val de Loire, secteur marchand non agricole, hors intérimaires ; seuls les flux supérieurs à 100 sont représentés.

Sources : Insee, Clap, Flores, Lifi

Comme dans les GE, le nombre d'emplois salariés diminue dans les établissements pérennes des ETI (- 11 600). Mais cette perte est largement compensée par le solde positif issu des créations-cessations d'établissements (+9 400), et des changements de catégorie via l'apport des PME qui deviennent des ETI (+ 20 500 salariés apportés par 1 000 PME devenues ETI). Là encore, ce phénomène s'explique par la croissance externe des ETI grâce au rachat d'entreprises de plus petite taille, mais aussi par le dynamisme interne de certaines PME qui embauchent et franchissent ainsi le seuil d'effectifs pour deve-

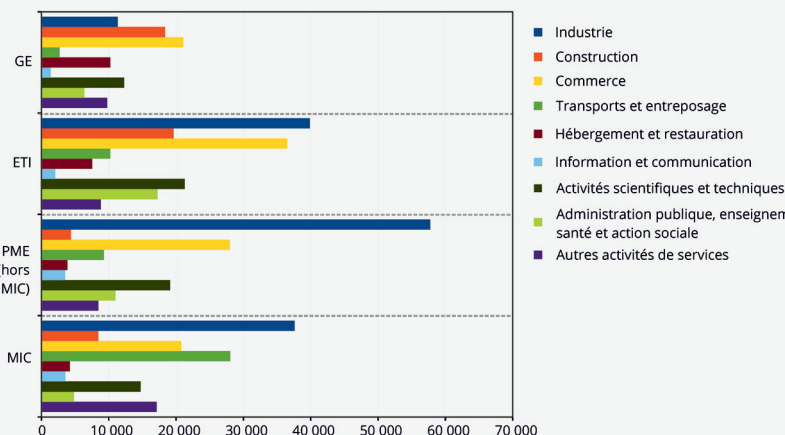
nir juridiquement des ETI. Les changements de catégorie font ainsi mécaniquement baisser l'emploi des PME (- 12 400). L'apport des MIC – qui deviennent des PME – ne compense pas le flux vers les ETI et les GE. Les établissements pérennes des PME ont détruit 6 300 emplois sur la période, et les créations de nouveaux établissements compensent à peine les effectifs perdus provenant de cessations.

Enfin, la réduction du nombre d'emplois salariés dans les MIC s'explique par des changements de catégorie, soit en raison de leur

croissance en effectifs, soit parce qu'elles intègrent une entreprise de plus grande taille. Ainsi, 9 500 salariés basculent des microentreprises vers les PME. Les basculements vers les ETI et les GE sont beaucoup plus rares. Les établissements disparus détruisent davantage d'emplois que ceux créés n'en génèrent (- 5 100). Néanmoins, les établissements pérennes des microentreprises parviennent à stabiliser leurs effectifs salariés (+ 400). C'est la seule catégorie d'entreprises où les établissements pérennes contribuent positivement à la variation des emplois.

5. Évolution des emplois salariés par catégorie d'entreprise et par secteur d'activité en Centre-Val de Loire entre 2008 et 2017

5a - Nombre d'emplois salariés par catégorie d'entreprise et par secteur d'activité en 2017

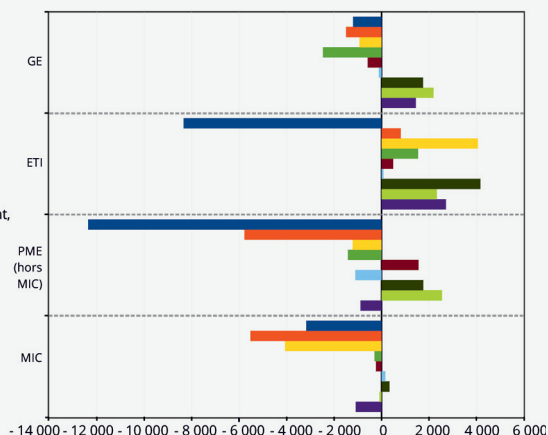


Lecture : en Centre-Val de Loire entre 2008 et 2017 l'industrie a perdu 25 000 emplois salariés dont - 1 200 dans les GE, - 8 300 dans les ETI, - 12 400 dans les PME et - 3 200 dans les microentreprises.

Champ : Centre-Val de Loire, secteur marchand non agricole, hors intérimaires.

Sources : Insee, Clap, Flores, Lifi

5b - Variation nette des emplois salariés par catégorie d'entreprise et par secteur d'activité (2008-2017)



L'industrie contribue fortement à la baisse des emplois salariés dans toutes les catégories d'entreprises

Entre 2008 et 2017, tous effets confondus et quelle que soit la catégorie d'entreprise, les effectifs salariés dans l'industrie diminuent (- 25 000 emplois), particulièrement dans les PME (- 12 400) et les ETI (- 8 300) ► **figure 5a et 5b**. Les GE industrielles résistent mieux (- 1 200), et si les suppressions l'emportent sur les créations, ces dernières sont portées par le dynamisme d'activités emblématiques telles que la production et distribution d'électricité (EDF avec ses quatre centrales nucléaires), la fabrication de matériels de transport (MBDA ou Zodiac en lien avec la filière aéronautique), ou encore les industries alimentaires telle que Barilla. Le tissu du secteur industriel est essentiellement composé d'ETI (40 % des effectifs salariés) et de PME (27 %). Les GE, multinationales

françaises ou étrangères, sont plus présentes dans l'industrie que dans tout autre secteur, mais ne représentent que 26 % des salariés. Tandis que le poids des microentreprises est très faible par rapport à la moyenne, tous secteurs confondus, avec seulement 8 % de l'emploi salarié.

C'est dans la construction que le tissu de microentreprises et de PME est plus conséquent, comptant respectivement pour 36 % et 38 % des salariés. Les ETI (9 %) et les GE (17 %) y ont un poids moindre. Ce secteur connaît également une baisse importante de ses effectifs salariés (- 12 000), principalement dans les PME et les MIC. On retrouve également un important tissu de microentreprises et de PME dans les autres activités de services et dans l'hébergement ou la restauration.

La structure par catégorie d'établissements est plus équilibrée dans le commerce, les

activités scientifiques et techniques, et les activités non marchandes. Dans la finance et l'assurance, le transport-entrepôt, l'information et la communication, les GE concentrent un nombre important de salariés, respectivement 65 %, 55 % et 45 %. Dans tous ces secteurs, l'emploi augmente dans les ETI, en particulier dans le commerce, les activités scientifiques et les autres activités de services (particulièrement celles orientées vers les services aux entreprises). Pour ces deux derniers secteurs, les GE sont également en croissance. De même, les GE mais aussi dans les PME affichent une amélioration de l'emploi dans les activités non marchandes (administrations publique, enseignement, santé et action sociale). Les PME sont aussi en croissance dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. ●

Florian Le Goff (Insee)

► Définitions

Entreprise, grande entreprise (GE), entreprise de taille intermédiaire (ETI), petite et moyenne entreprise (PME), microentreprise (MIC) : le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 d'application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Concrètement, l'entreprise est :

- soit une unité légale (entité juridique identifiée par son numéro Siren, qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production) indépendante ;
- soit un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés.

Le décret de 2008 définit également quatre catégories d'entreprises :

- les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- parmi elles, les microentreprises (MIC) occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Dans cette étude les MIC sont distinguées parmi les PME : les PME correspondent aux PME hors MIC.

Unité légale : l'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale, société ou entreprise individuelle, est l'unité principale enregistrée au répertoire Sirene et identifiée par son numéro Siren.

► Champs

Le champ de l'étude est le secteur marchand non agricole hors intérimaires. Les micro-entrepreneurs au sens fiscal sont exclus du champ.

► Sources

Les données utilisées proviennent des données de démographie des établissements de 2008 à 2017 (stocks et transferts d'établissements, continuité économique, etc.), enrichies de données sur l'emploi issues des sources Clap (2008 à 2015) et Flores (à partir de 2016) et des informations sur le contour des entreprises issues de la source Lifi (liaisons financières) pour calculer les catégories d'entreprises. Des travaux méthodologiques ont été réalisés pour traiter les ruptures de séries et pour gérer au mieux les continuités économiques qui ont affecté des grands groupes (la SNCF, La Poste, etc.). L'objectif est d'avoir une approche économique de la démographie des établissements en minimisant les effets administratifs. Les données utilisées dans cette étude permettent d'obtenir des évolutions d'emploi salarié, en disposant d'informations précises sur les établissements et leur entreprise. Des écarts peuvent apparaître avec les estimations d'emplois localisés, source de référence sur l'emploi et ses évolutions. Ils s'expliquent par des différences de champ, notamment par la prise en compte des intérimaires dans les estimations d'emplois.

► Pour en savoir plus

- En 30 ans, l'économie régionale se tertiarise, sans perdre ses secteurs d'activité traditionnels, Insee Analyse Centre-Val de Loire n° 77, juillet 2021.
- Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises, Insee Première n° 1839, février 2021.
- Après la crise de 2008-2009, dix années marquées par les baisses d'effectifs dans les entreprises pérennes, Insee Analyses Grand Est n°128, février 2021.
- Les entreprises en France, Insee Références édition 2020, décembre 2020.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

